

# FOIRE AUX QUESTIONS

## Sports

### **Comment puis-je faire partie d'une équipe des Nomades ?**

Écrivez-nous à [nomades@cmontmorency.qc.ca](mailto:nomades@cmontmorency.qc.ca) pour vous informer sur les prochains camps de sélection.

### **Quel est l'encadrement que je peux recevoir en tant qu'étudiant-athlète des Nomades ?**

Nous sommes un des seuls programmes sportifs collégiaux au Québec à avoir une ressource à temps plein dédiée exclusivement à la réussite académique des étudiants-athlètes.

Plusieurs avantages sont à votre disposition lorsque vous êtes membre des Nomades :

- Encadrement personnalisé ;
- Périodes d'études supervisées ;
- Aménagement de votre horaire scolaire selon vos besoins en tant qu'athlète ;
- Ateliers de développement personnel et de stratégie d'étude ;
- Accompagnement et conseils vers la poursuite des études et du sport au niveau universitaire.

### **Doit-on déboursier des frais faire partie d'une équipe des Nomades ?**

Oui, des frais de cotisations s'appliquent et varient selon l'équipe.

### **Allonger son parcours collégial sur 3 ou 4 ans a un impact négatif sur votre dossier académique lorsqu'il est temps de faire une demande à l'université ?**

Non, la durée de ton parcours collégial n'affecte pas négativement ton dossier académique, et ce, même pour les programmes contingentés.

Un formulaire d'engagement étudiant, rempli chaque session, sera joint à ta demande universitaire afin de témoigner de ton implication au sein d'une équipe sportive.

### **Quel est l'âge limite pour être un étudiant-athlète collégial ?**

Sont admissibles comme participants aux activités sportives sanctionnées par le RSEQ, les étudiants qui sont nés le ou après le 1<sup>er</sup> janvier de l'année précisée pour chaque saison sportive:

Saison 2022-2023 ----> Le premier janvier 2000

Saison 2023-2024 ----> Le premier janvier 2001

Pour certaines ligues régionales, les limites d'âge peuvent être déterminées par le comité de ligue et inscrites aux règlements spécifiques de la ligue pour l'année en cours.

### **Quels sont les critères de réussite scolaire afin de maintenir son admissibilité dans une ligue collégiale ?**

Pour l'ensemble de l'année scolaire, réussir un minimum de huit (8) cours ou quatorze (14) unités. Un maximum de deux (2) cours réussis à la session d'été peut être considéré.

L'étudiant-athlète qui désire participer à la session d'hiver doit réussir un minimum de trois (3) cours ou cinq (5) unités.

### **Que puis-je faire si je souhaite participer à un sport ou à une activité qui n'est pas offerte présentement au Collège Montmorency ?**

Écrivez-nous à l'adresse suivante : [sports@cmontmorency.qc.ca](mailto:sports@cmontmorency.qc.ca) et nous prendrons en considération votre demande.

### **Qui peut participer aux activités intramurales ?**

Les activités intramurales sont ouvertes à tous les étudiants du Collège.

### **Est-ce que l'abonnement aux salles d'entraînement est gratuit ?**

L'abonnement est gratuit pour les étudiants-athlètes des Nomades, tous les autres étudiants doivent payer un abonnement chaque session.